

c) *Cessation des essais d'armes atomiques et d'armes à hydrogène, sous contrôle international*

Cette question a été rattachée à l'ordre du jour (alinéa D de l'article "désarmement"), sur les instances de l'URSS.<sup>8</sup> Dans le mémoire joint à sa demande, le Gouvernement soviétique déclare que les expériences d'armes nucléaires font peser un grave danger sur le genre humain et que l'opinion mondiale se préoccupe beaucoup de ce problème. Parlant de ces considérations "... le Gouvernement soviétique juge nécessaire d'isoler du programme général de désarmement la question de la cessation des essais d'armes atomiques et d'armes à hydrogène et de régler cette question immédiatement, sans la lier à une entente sur d'autres aspects du désarmement". Lorsque la Première Commission a entamé ses travaux, elle avait déjà été saisie de trois projets de résolution consacrés, en tout ou en grande partie, aux expériences d'armes nucléaires.

- i) Le projet japonais,<sup>9</sup> en plus d'autres recommandations sur le désarmement, invitait les États membres intéressés à suspendre toutes les explosions expérimentales d'engins nucléaires, à partir du moment où l'on sera parvenu à un accord de principe sur le système de surveillance et d'inspection nécessaire pour vérifier la suspension des essais jusqu'au moment où les débats sur le rapport de la Commission du désarmement, à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale, auront pris fin.
- ii) Le projet de l'Inde,<sup>10</sup> exposant l'attitude de ce pays au sujet du danger des expériences atomiques, et du nombre croissant de ces essais, était conçu en partie comme il suit: L'Inde invite les États intéressés... à s'entendre immédiatement sur la constitution d'une commission scientifique et technique composée de spécialistes scientifiques et techniques représentant des points de vue divergents ainsi que d'autres éminents spécialistes scientifiques et techniques acceptés d'un commun accord par lesdits représentants... invite la Commission susmentionnée à recommander à la Commission du désarmement un système approprié d'arrangements pour l'inspection... fait appel aux États intéressés pour qu'ils acceptent sans délai de suspendre les essais d'armes nucléaires et thermonucléaires...
- iii) Le projet de résolution soviétique<sup>11</sup> portait que la cessation des essais d'armes nucléaires constituerait une première mesure pratique importante<sup>12</sup> vers l'interdiction complète de l'arme atomique... Il invitait les États qui font des essais d'armes atomiques et d'armes à hydrogène à conclure sans délai un accord sur la cessation des essais de ces types d'armes, et les autres États à adhérer à l'accord sur la cessation des essais d'armes atomiques et d'armes à hydrogène, et cela "sur la base des dispositions suivantes:
  1. Les essais cesseront le 1<sup>er</sup> janvier 1958, pour une période de deux ou trois ans;
  2. Pour contrôler l'exécution par les États de leurs engagements touchant la cessation des essais d'armes atomiques et d'armes à hydrogène, il est créé une commission internationale, qui présentera des rapports au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale;
  3. Sous la direction de la Commission internationale précitée sont établis, sur la base de la réciprocité, des postes de contrôle sur le territoire de l'URSS, des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni, ainsi que dans les possessions britanniques situées dans la région de l'océan Pacifique, y compris l'Australie."

Le 25 septembre, l'Union soviétique dépose un autre projet de résolution<sup>13</sup> consacré à un problème connexe: l'utilisation des armes nucléaires. L'URSS y invite les puissances intéressées à renoncer temporairement à l'usage de ces

<sup>8</sup> Document A/3674/Rev. 1 des Nations Unies.

<sup>9</sup> Document A/C. 1/L. 174 des Nations Unies.

<sup>10</sup> Document A/C. 1/L. 176/Rev. 4 des Nations Unies.

<sup>11</sup> Document A/3674/Rev. 1 des Nations Unies.

<sup>12</sup> En italique dans le texte.

<sup>13</sup> Document A/C.1/L.175/Rev. 1 des Nations Unies.